

Davantage d'illectronisme dans les communes éloignées des villes et les petits pôles urbains

Insee Analyses • n° 85 • Juin 2023



En 2019, 16 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France métropolitaine n'ont pas utilisé Internet au cours des douze derniers mois ou n'ont pas les compétences numériques de base. Ces personnes sont en situation d'illectronisme. Il s'agit surtout des plus âgés, des moins diplômés et des moins favorisés socialement.

Les habitants les plus éloignés des villes et ceux des petits pôles urbains sont davantage concernés par l'illectronisme (respectivement 22 % et 24 %) que ceux des plus grandes villes (13 %). Par ailleurs, les populations des territoires sous influence de grands pôles urbains utilisent Internet beaucoup plus fréquemment.

Via une modélisation, le risque d'illectronisme peut être calculé au niveau des intercommunalités : avec une population plus jeune et plus diplômée, celles qui abritent les capitales régionales sont moins exposées.

Au sein des régions, le taux d'illectronisme modélisé est le plus élevé en Normandie, en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire et le moins élevé en Île-de-France et dans les Pays de la Loire.

La dématérialisation croissante des services aux particuliers et la progression des besoins numériques liés notamment au télétravail, aux loisirs et au commerce en ligne intensifient le recours à Internet. Pour certains, la numérisation de la société simplifie le quotidien, pour d'autres, elle le rend plus complexe. En 2019, 12 % de la population n'a pas accès à Internet à domicile ; c'est le cas en particulier de plus de la moitié des personnes de 75 ans ou plus ► [sources](#).

16 % des personnes de 15 ans ou plus sont en situation d'illectronisme, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas utilisé Internet au cours des douze derniers mois ou n'ont pas les **compétences numériques** de base. Agir contre l'illectronisme est un enjeu d'accès aux droits, d'insertion sociale, mais aussi d'égalité entre les territoires ► [encadré 1](#).

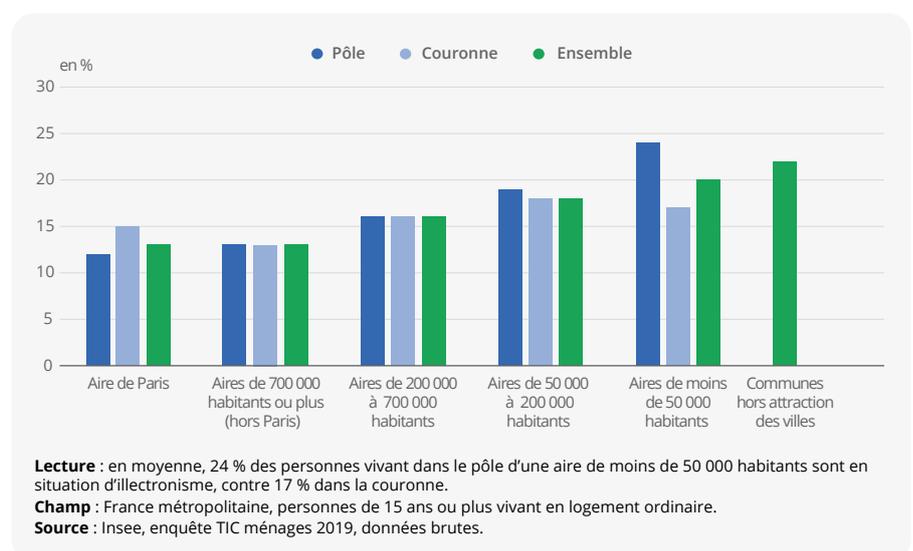
22 % de personnes en situation d'illectronisme dans les communes éloignées de toute influence urbaine

Le taux d'illectronisme atteint 22 % dans les communes de France métropolitaine hors influence urbaine, soit 6 points de plus que la moyenne nationale. Par ailleurs, plus les **aires d'attraction des villes** sont petites, moins leurs habitants utilisent Internet ou possèdent les compétences numériques de base ► [figure 1](#). Dans les aires d'attraction des

villes de moins de 50 000 habitants, le taux d'illectronisme n'est que légèrement inférieur à celui des communes éloignées de toute attraction urbaine. À l'inverse, il est nettement moins élevé dans les aires de plus de 700 000 habitants (13 % en moyenne). Ces territoires bénéficient de la présence de pôles économiques et universitaires majeurs. Leurs populations sont donc plus jeunes et diplômées, la proportion d'étudiants et de cadres y étant plus élevée. Or, les capacités numériques

et l'usage d'Internet dépendent essentiellement de l'âge, du fait d'être en emploi, de la situation familiale, du niveau de vie ou encore du niveau d'études. Par exemple, l'illectronisme touche 3 % des personnes âgées de 15 à 44 ans, contre 9 % entre 45 et 59 ans, 27 % entre 60 et 74 ans et 67 % des 75 ans ou plus. De même, 44 % des personnes sans diplôme sont concernées par l'illectronisme, contre 16 % des titulaires d'un BEP-CAP et 4 % des diplômés du supérieur.

► 1. Taux d'illectronisme selon la catégorie d'aire d'attraction des villes



Jusqu'à 24 % d'illectronisme dans les pôles des petites aires d'attraction des villes

Dans les aires d'attraction des villes de moins de 200 000 habitants, les taux d'illectronisme sont globalement plus élevés dans les **pôles** urbains que dans les **couronnes** péri-urbaines. Les écarts sont particulièrement marqués dans les aires de moins de 50 000 habitants. Le taux d'illectronisme y atteint 24 % dans les pôles, contre 17 % dans les couronnes. Ces écarts sont largement dus aux caractéristiques différentes de leurs habitants. Ainsi, la population des pôles est certes globalement plus jeune, mais elle est aussi plus pauvre que dans les couronnes. À l'inverse, celle résidant en couronne est un peu moins jeune, mais plus souvent en emploi, moins souvent pauvre et plus souvent constituée de familles. Or, l'illectronisme ne touche que 3 % des personnes vivant dans un ménage avec enfants, soit dix fois moins qu'une personne seule, ce qui pourrait témoigner de l'influence des jeunes dans l'acquisition des compétences de leurs parents.

Toutefois, plus la taille de l'aire d'attraction des villes augmente, plus les différences entre pôles et couronnes s'amenuisent. Dans l'aire d'attraction de Paris, l'illectronisme est même moins fréquent dans le pôle qu'en couronne, la population y étant plus aisée. Le niveau de vie annuel médian, de 23 900 euros en 2019, est supérieur à celui des autres aires d'attraction des villes de plus de 700 000 habitants. Par ailleurs, la population du pôle parisien est plus qualifiée que celle de la couronne : un tiers des personnes en emploi y sont cadres, contre à peine un cinquième parmi ceux qui résident dans la couronne.

Les intercommunalités les moins peuplées seraient davantage concernées par l'illectronisme

Afin de mieux rendre compte des disparités territoriales, des indicateurs de compétences, d'équipement et d'usages numériques ont été estimés par modélisation économétrique à des niveaux plus fins, en fonction des caractéristiques de la population des **intercommunalités** ► **encadré 2**. Ces modélisations permettent ainsi d'estimer la part des habitants exposés au risque d'illectronisme ou susceptibles de disposer de fortes compétences numériques compte tenu de leurs caractéristiques.

Sur cette base, les intercommunalités les moins peuplées ont des taux d'illectronisme modélisés parmi les plus élevés – 20 % en moyenne pour les intercommunalités de moins de 20 000 habitants – et une proportion estimée d'habitants aux fortes compétences numériques parmi les plus faibles

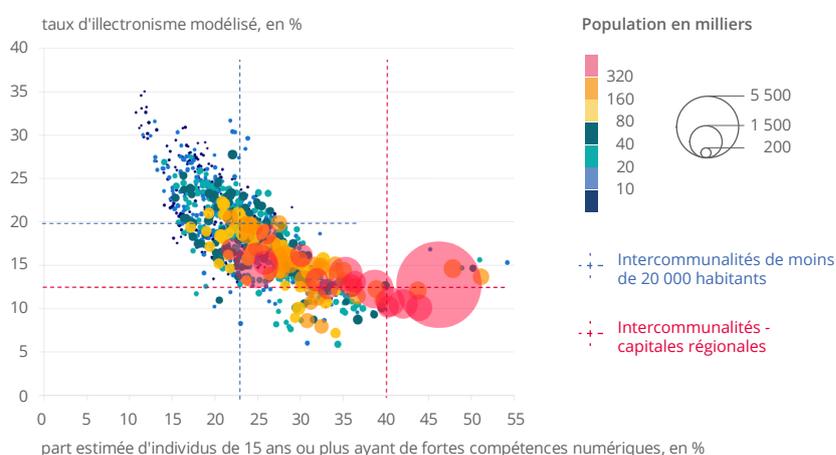
► Encadré 1 - La lutte contre l'illectronisme au cœur des politiques publiques d'aménagement numérique du territoire

L'État a élaboré dans les années 2010 une stratégie visant à couvrir le territoire national en réseaux de très haut débit. Néanmoins, la question de l'appropriation des outils numériques par la population ne s'est posée que plus récemment avec l'instauration d'une Stratégie nationale pour un numérique inclusif. Initiée en 2018, cette stratégie a été renforcée en 2020 par le plan de relance mis en place à la suite de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19. Elle réunit les collectivités locales, les opérateurs de service public, les entreprises privées, les associations et les médiateurs numériques. L'objectif est d'accompagner les personnes en difficulté avec les outils numériques vers l'autonomie, et de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes avec les collectivités locales.

Dans ce cadre, avec la création du dispositif « conseillers numériques », des agents accompagnent les habitants à acquérir une aisance dans l'utilisation des ordinateurs, tablettes, smartphones. Ils sont situés dans différents points d'accès et d'accompagnement au numérique, fixes ou itinérants : établissements publics numériques, tiers-lieux, agences France Services, pour une prise en charge financière de l'État de près de 12 millions d'euros.

En complément, l'Agence nationale de lutte contre l'illectronisme déploie depuis l'été 2022 une démarche pour maîtriser les compétences numériques de base. L'objectif est de mieux accompagner les personnes en difficulté avec le numérique mais aussi avec une autre compétence de base (langagière ou mathématique).

► 2. Illectronisme et compétences numériques fortes selon la population des intercommunalités



Lecture : le taux d'illectronisme modélisé est de 13 % en moyenne dans les intercommunalités qui abritent une capitale régionale, contre 20 % dans les intercommunalités de moins de 20 000 habitants.
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

► **figure 2.** Il s'agit essentiellement des intercommunalités de la « diagonale des faibles densités » de population, allant des Ardennes au sud du Massif central. Ces intercommunalités avec des taux d'illectronisme modélisés élevés sont éloignées de l'influence des grandes villes et se caractérisent par une population plutôt âgée et plus souvent pauvre.

À l'inverse, d'après les estimations par modélisation, les intercommunalités les plus peuplées auraient une part d'habitants exposés au risque d'illectronisme parmi les plus basses et une part d'habitants susceptibles d'avoir de fortes compétences numériques parmi les plus élevées. Ces intercommunalités affichent de meilleurs résultats compte tenu de leur population plus jeune et plus active. De façon générale, ces intercommunalités sont celles qui abritent les capitales régionales. Dans

celles-ci, le taux d'illectronisme modélisé s'élève ainsi à 13 % en moyenne. L'écart semble encore plus marqué concernant les compétences numériques fortes : 40 % de la population auraient des compétences numériques élevées dans les intercommunalités avec capitales régionales, contre 30 % en moyenne et 23 % dans les intercommunalités de moins de 20 000 habitants. Cependant, la cohabitation de ménages aisés et de ménages pauvres dans certaines grandes intercommunalités pourrait aussi parfois expliquer la coexistence d'une part importante d'individus susceptibles d'avoir de fortes compétences numériques, et des taux d'illectronisme modélisés supérieurs à 10 %.

Enfin, parmi les territoires dont les populations seraient les plus à l'aise avec le numérique figurent aussi les intercommunalités de la région parisienne

► Encadré 2 - La mesure des taux d'illectronisme au niveau régional et infrarégional

L'enquête annuelle auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication (TIC-ménages) est représentative au niveau national, mais pas au niveau régional et infrarégional. Pour estimer les compétences et les usages du numérique à des niveaux plus fins, une méthode de scoring a été mise en œuvre pour chaque région de France métropolitaine. À l'aide d'une régression logistique, chaque variable d'intérêt (être en situation d'illectronisme, utiliser Internet quasi quotidiennement, avoir des compétences numériques fortes, ne pas avoir d'équipement Internet) est expliquée par les caractéristiques des répondants à l'enquête TIC ménages 2019. Ces caractéristiques sont essentiellement individuelles (sexe, âge, diplôme, situation professionnelle, catégorie sociale, situation familiale), mais également contextuelles (catégorie d'aire d'attraction des villes, niveau de revenu et taux de couverture en très haut débit fixe de la commune de résidence du répondant). Pour l'Île-de-France, le modèle a été réalisé directement sur les répondants d'Île-de-France. Pour les autres régions, le modèle a été réalisé sur ceux de France métropolitaine hors Île-de-France. Dès lors, pour tenir compte des spécificités locales, une indicatrice régionale a été intégrée dans chaque modèle.

Cette méthode permet ainsi d'obtenir des résultats « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, elle permet de mesurer l'effet de l'âge sur l'utilisation quotidienne d'Internet à niveau de diplôme comparable, c'est-à-dire en tenant compte du fait que les plus âgés sont en moyenne moins diplômés. Les probabilités pour chaque croisement de caractéristiques sont déduites de ces résultats. Elles sont ensuite appliquées aux populations des différents zonages étudiés dans cette publication, à partir de la population estimée par le recensement de la population 2018. Les taux ainsi présentés sont des taux modélisés et non des taux réels. Seuls les taux présentés par taille et catégorie d'aire d'attraction des villes sont issus des données observées. Les résultats pour la Corse ne sont pas significatifs étant donné le faible nombre d'habitants, et ne peuvent être présentés.

À noter que les estimations régionales et infrarégionales ne tiennent pas compte de l'effet des politiques publiques locales de lutte contre l'illectronisme. Elles peuvent donc surestimer l'illectronisme dans les territoires où des actions spécifiques auraient été menées pour aider les personnes en difficulté avec les outils numériques. Toutefois, les écarts entre les taux réels et les taux modélisés devraient rester limités du fait que l'enquête a été réalisée en 2019. En effet, même si des mesures ont pu être prises localement avant cette date, les politiques nationales d'envergure de lutte contre l'illectronisme sont montées en puissance plus récemment.

L'ensemble des précisions méthodologiques sont disponibles dans [Branche-Seigeot \(2023\)](#).

ou sous l'influence de Genève-Annemasse, grand pôle d'attractivité suisse. En effet, plus jeune et plus active, la population de ces territoires est également plus favorisée socialement compte tenu des salaires plus élevés des actifs parisiens et des travailleurs frontaliers.

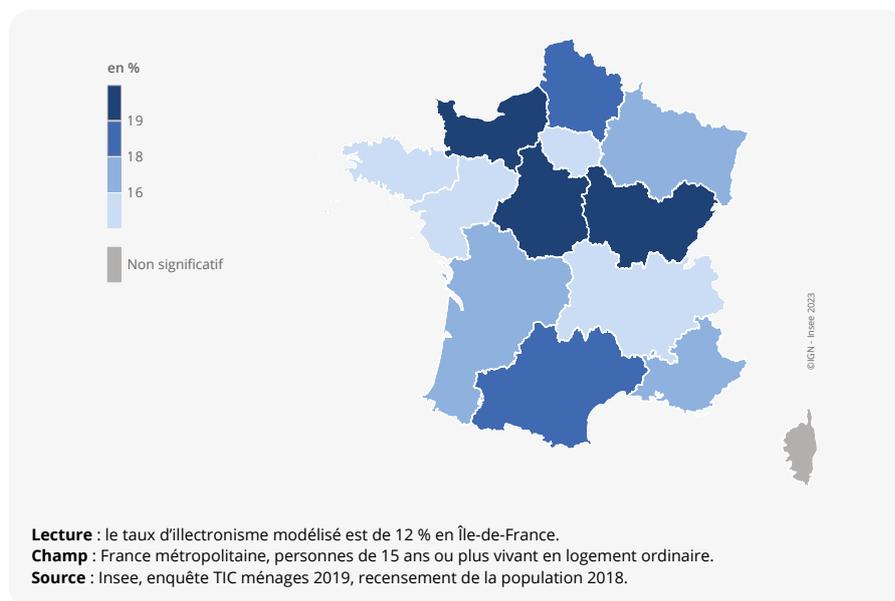
Des taux d'illectronisme plus élevés dans les régions aux populations âgées

Les indicateurs de compétences, d'équipement et d'usages numériques ont également été estimés au niveau régional [[Branche-Seigeot, Piffaut, 2022](#)]. La part de personnes en situation d'illectronisme serait plus élevée dans les régions avec une population plutôt âgée. Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire, la part de personnes exposées au risque d'illectronisme est de 19 %, soit 3 points de plus que celle de France métropolitaine ► [figure 3](#). Dans ces deux régions, la part des personnes de 60 ans ou plus dans la population atteint 35 %, soit 4 points de plus que dans l'Hexagone. Par ailleurs, en Centre-Val de Loire, seules 21 % des personnes de 15 ans ou plus présenteraient de fortes compétences numériques, contre 30 % en France métropolitaine ► [figure 4](#).

À l'inverse, les régions Île-de-France, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne seraient davantage préservées de l'illectronisme grâce à leur population plutôt jeune. Les taux d'illectronisme modélisés n'excèdent pas 15 % dans ces régions, où la part des moins de 25 ans se situe au-dessus de la moyenne nationale (30 %), sauf pour la Bretagne.

L'Île-de-France se démarque particulièrement avec une population qui est, d'après la modélisation, très à l'aise avec les outils

► 3. Taux d'illectronisme modélisé par région



► 4. Compétences numériques fortes, équipement et usage d'Internet modélisés par région

Régions	Compétences fortes	Utilisation d'Internet quasi quotidienne	Pas d'équipement Internet
Île-de-France	42	79	9
Pays de la Loire	32	74	11
Bretagne	29	72	12
Auvergne-Rhône-Alpes	30	67	11
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23	60	13
Grand Est	25	70	13
Nouvelle-Aquitaine	29	71	14
Occitanie	27	69	14
Hauts-de-France	27	70	14
Bourgogne-Franche-Comté	25	67	14
Centre-Val de Loire	21	71	13
Normandie	25	67	14
Corse	ns	ns	ns
France métropolitaine hors Île-de-France	27	69	13
France métropolitaine	30	71	12

ns : non significatif.

Lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, 14 % de la population âgée de 15 ans ou plus n'aurait pas d'équipement Internet.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

numériques : 79 % des Franciliens de 15 ans ou plus utiliseraient Internet tous les jours ou presque et 42 % auraient des compétences numériques fortes, contre respectivement 69 % et 27 % des autres habitants. La population francilienne est également la mieux équipée en accès Internet.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les effets de l'âge atténués par le niveau de qualification

Avoir une population plutôt âgée ne conduit pas forcément à un taux d'illectronisme

modélisé plus élevé. Par exemple, bien que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ait la part de personnes âgées de 75 ans ou plus la plus élevée de France (12,2 %), son taux d'illectronisme modélisé est proche de la moyenne hexagonale. À l'inverse, la Normandie et les Hauts-de-France ont une population jeune, mais des taux d'illectronisme modélisés assez élevés, à l'image des DOM ► **encadré 3**.

Les effets de l'âge de la population peuvent en effet être atténués par d'autres facteurs. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les habitants d'au moins 60 ans,

proportionnellement plus nombreux qu'en France métropolitaine (35 % contre 31 %), sont en moyenne plus qualifiés : 33 % sont d'anciens cadres ou professions intermédiaires et 35 % ont au moins le baccalauréat, alors qu'ils sont respectivement 29 % et 30 % en France métropolitaine. A *contrario*, dans les Hauts-de-France, la population est structurellement plus jeune, mais elle cumule des fragilités qui tendent à l'éloigner du numérique. Avec un taux de pauvreté de 18 %, cette région est la deuxième plus pauvre de France métropolitaine, après la Corse. Les habitants des Hauts-de-France sont aussi moins diplômés en moyenne, de même qu'en Normandie. Dans ces deux régions, 25 % des habitants non scolarisés de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme, soit 4 points de plus qu'en France métropolitaine. ●

► Encadré 3 - En 2017, aux Antilles et à La Réunion, 30 % des personnes de 15 ans ou plus n'utilisent pas Internet ou ont des difficultés avec le numérique

En 2017, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, environ 30 % des personnes de 15 ans ou plus sont totalement éloignées du numérique ou ont des difficultés marquées, soit plus de 10 points au-dessus de la moyenne de l'Hexagone de cette même année (19 %). Parmi ces personnes, neuf sur dix n'ont pas utilisé Internet dans l'année, comme en France métropolitaine. Les autres utilisent Internet, mais sont dépourvues de toute compétence numérique de base.

La fracture générationnelle est très marquée dans ces régions : deux tiers des personnes âgées de 60 ans ou plus sont éloignées du numérique, contre moins de la moitié en France métropolitaine. Le décrochage intervient dès 45 ans, particulièrement à La Réunion. Les niveaux de diplôme de la population sont en effet plus faibles dans les DOM, surtout pour les plus âgés.

► Sources

L'enquête annuelle auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication (TIC ménages) permet de décrire l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, Internet fixe et mobile). Elle porte sur les personnes de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire (hors personnes en communautés comme les maisons de retraite, foyers de travailleurs, etc.) et résidant en France (France métropolitaine et DOM hors Mayotte).

Les statistiques relatives aux départements d'outre-mer sont issues de l'enquête TIC 2017. Dans celle-ci, la définition des compétences numériques est moins fine qu'en 2019, mais elle a bénéficié d'une extension d'échantillon permettant de fournir des résultats représentatifs à ce niveau géographique.

Les données relatives au niveau de vie proviennent du **Fichier localisé social et fiscal (Filosophi)** de 2019.

► Définitions

Les personnes qui ne se sont pas servi d'Internet au cours des douze derniers mois ou qui ne possèdent pas les compétences numériques de base sont en situation d'**illectronisme**.

Les **compétences numériques** d'une personne sont mesurées à partir de sa capacité auto-déclarée à effectuer certaines tâches relevant de quatre domaines numériques : la recherche d'information en ligne, la communication (envoyer ou recevoir des courriels, etc.), la résolution de problèmes (accéder à son compte bancaire par Internet, copier des fichiers, etc.) et l'usage de logiciels (traitement de texte, etc.). Les personnes qui ont une maîtrise élevée dans ces quatre domaines de compétences numériques sont considérées comme ayant des compétences fortes.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi et d'une **couronne** qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

L'**intercommunalité** permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains, etc.), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme. Depuis la loi de 1999, les communes ne peuvent pas adhérer à plus d'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Aline Branche-Seigeot (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- Branche-Seigeot A., « [Utilisation d'une méthode de scoring pour des estimations locales à partir d'une enquête nationale : exemple avec l'enquête TIC ménages](#) », *Documents de travail* n° 2023-15, juin 2023.
- Viard-Guillot L., « [82 % des internautes protègent leurs données personnelles en ligne](#) », *Insee Focus* n° 272, juillet 2022.
- Branche-Seigeot A., Piffaut B., « [Un habitant sur cinq démuni face à l'usage d'Internet](#) », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 97, mai 2022.
- Gleizes F., Nougaret A., Pla A., Viard-Guillot L., « [Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021](#) », *Insee Focus* n° 267, mai 2022.
- Nougaret A., Viard-Guillot L., « [L'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages entre 2009 et 2021 - Enquêtes sur les TIC auprès des ménages](#) », *Insee Résultats*, février 2022.
- Fiévet A., Hilary S., Moineau A., « [800 000 habitants en situation d'illectronisme](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 118, décembre 2020.
- Legleye S., Rolland A., « [Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base](#) », *Insee Première* n° 1780, octobre 2019.
- Grangé C., « [Une fracture générationnelle plus précoce et plus prononcée à La Réunion](#) », *Insee Analyses Réunion* n° 41, juin 2019.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IA2385
ISSN 2416-7851
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Gadaud

@InseeFr
www.insee.fr

